

Nomination

de M. CIRET Evariste

aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité

des systèmes d'information de la délégation

DEC105099DR01

Portant nomination de M. Evariste CIRET aux fonctions de coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation

Le Président,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 08114DAJ du 12/12/2008 donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription PARIS A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'Information du CNRS (PSSI) du 15 novembre 2006 ;

Vu l'avis du Fonctionnaire de Sécurité de Défense du CNRS ;

Décide

Article 1^{er}

M. **Evariste CIRET**, (IE), est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Paris A à compter du 01/11/2010

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le .10/11/2010

P/ le Président et par délégation

Le délégué régional